

Donner Rennes

1125

Au mois de février 1981 la Direction des Antiquités Historiques de Bretagne a été amenée à effectuer deux sondages aux numéros 16 et 18 de la venelle des Potiers où une opération immobilière en cours de réalisation par l'entreprise LE SCOUL menaçait de destruction les prolongements d'une aire d'occupation très précoce repérée par M LE BIHAN, correspondant, dans le terrain limitrophe, la propriété FOUILLEN.

Deux sondages n° 1 et n°2 ont été ouvert dans la parcelle 255 a dont la partie Ouest couvre une ancienne voie antique descendant vers le Sud.

LOCALISATION.

Cadastre : section CK 8 parcelle 255 a
Coordonnées LAMBERT Zone II étendu
X : 119.270 Y : 2351.780

La FOUILLE

SONDAGE n° 1

Un premier grand décapage a été effectué, au moyen d'un tracto-pelle de l'équipement, dans le sens Nord-Sud, parallèlement à la voie ancienne et au centre du terrain. D'une largeur de 1,50 m. il mesurait 20 m. de longueur. Sous la couche de terre des jardins, dont l'épaisseur moyenne avoisine 0,25 m./0,30 m. il a été possible de décapier un important remblai composé de terre grise, argile, et quelques morceaux de briques diverses dont l'ensemble permet de situer cette accumulation aux quatre derniers siècles. Cette couche se rencontrait sur une épaisseur de 1,40 m. avec apparition de la nappe phréatique au bout des quatre vingt premiers centimètres, ce qui explique l'extrême difficulté que l'engin a rencontré pour effectuer ce décapage correctement sans s'enliser. Elle reposait sur le terrain arénisé naturel. Aucun niveau antique en place n'a été rencontré dans ce sondage.

SONDAGE n° 2

Ouvert dans la moitié Est de la parcelle à 4 m. du précédent, il mesure 1,50 m. de coté.

Ici un remblais identique à celui du sondage I apparait sur une épaisseur de 1,00 m. en moyenne et recouvre un niveau romain, qui a livré du mobilier. Plusieurs lèvres de marmites en poterie octueuse ont été recueillies

dans le remblai (n° 1 à 3). Le spécimen n° 3 semblerait plus ancien. Un fragment pourrait bien être une production locale (n° 4).

Sous le remblai post médiéval le niveau romain comporte de l'arène granitique, des tegulae, des moellons, et quelques morceaux de céramique, le tout reposant sur le sol vierge.

Les éléments de poteries comportent un rebord d'assiette sigillée Augusto-claudienne de forme Drag. 16 et le quart d'une écuelle en poterie commune à pâte grise, (cf. n° 5 pour la sigillée, et n°6 pour la céramique commune).

CONCLUSION.

L'ensemble des deux sondages effectués a montré que le vallon était inoccupé dans la zone des bas-fonds. Cette espace a été remblayé car le ruisseau au lit instable et l'apparition des nappes phréatiques dans cet endroit en avait fait un lieu marécageux.

L'aire d'occupation à l'époque gallo-romaine était, dans ce secteur, comprise entre le flanc de la colline depuis l'Odet jusqu'aux bords des marécages occupant le vallon de la rue du Frugy.

L'ODET

Place Bernardier

307 a

Avril

Commandant

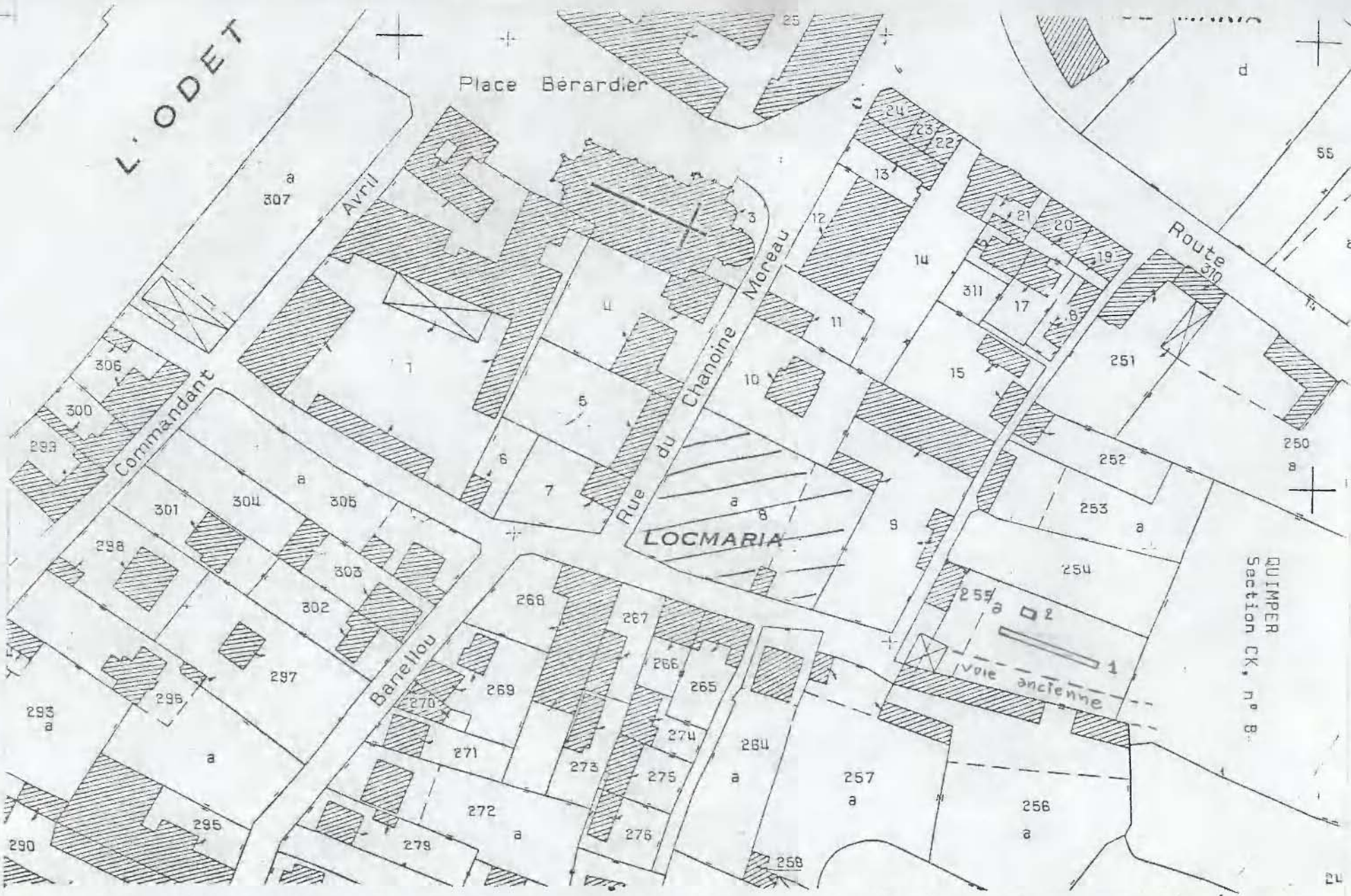
Rue du Chanoine Moreau

Route 310

LOCMARIA

QUIMPER
Section CK, n° 8

voie ancienne



André
BOBERAN

SECRETARIAT D'ÉTAT A LA CULTURE

Service des Fouilles et Antiquités

CIRCONSCRIPTION

DES ANTIQUITÉS HISTORIQUES
D E BRETAGNE

29 4 35 232 OI5

AUTORISATION TEMPORAIRE DE SAUVETAGE n° 5
valable du au

Le Directeur des Antiquités Historiques de Bretagne autorise M. D.A.H.B. prénom
demeurant à Hôtel de Blossac, 6, rue du Chapitre, 35000 RENNES
à effectuer un sauvetage
Département Finistère Commune QUIMPER
Lieu-dit 16-18, venelle des Potiers parcelle section C.K. n° 254 et 255
sur un terrain appartenant à M. demeurant à 5 rue du 19 mars 1962, QUIMPER
Entreprise LE SCOUL

* Cette autorisation est délivrée à la demande de l'intéressé — du Directeur de la circonscription (Rayer la mention inutile).

CONDITIONS COMMUNES

Nature du gisement et périodes : Haut Empire romain. Quartier artisanal.

Lieu de dépôt pour étude : QUIMPER

Lieu de conservation : QUIMPER

CONDITIONS PROPRES AUX FOUILLES DE SAUVETAGE

Raisons de l'urgence (très explicite) : construction d'un immeuble

opération effectuée en application de l'article R. 111-3-2 du
Code de l'Urbanisme à la suite des prescriptions spéciales imposées
lors de l'octroi du permis de construire - 4 rue cette 800443 du 21/11/80 -

CONDITIONS PROPRES AUX SONDAGES ET PROSPECTIONS

Justification de l'intervention :

Superficie du sondage :

CONDITIONS ADMINISTRATIVES COMMUNES

Cette autorisation est délivrée sous réserve de l'autorisation écrite du ou des propriétaires du terrain ou de ses ayants droit, qui devra préciser en particulier la dévolution du mobilier éventuellement découvert.

Le titulaire tiendra régulièrement au courant la direction des Antiquités de ses travaux et découvertes.

En fin de travaux un rapport en deux exemplaires devra être remis à la direction, comprenant plans de situation, photos, etc.

* Le Secrétariat d'État à la Culture décline toute responsabilité en cas d'accident, pour toutes les interventions de sondage ou prospection autorisées à la demande de l'intéressé.

Origine et montants des crédits éventuellement attribués :

DESTINATAIRES

Intéressé
Service des F et A
Préfecture
Mairie
Gendarmerie
Directeur Régional des Affaires Culturelles

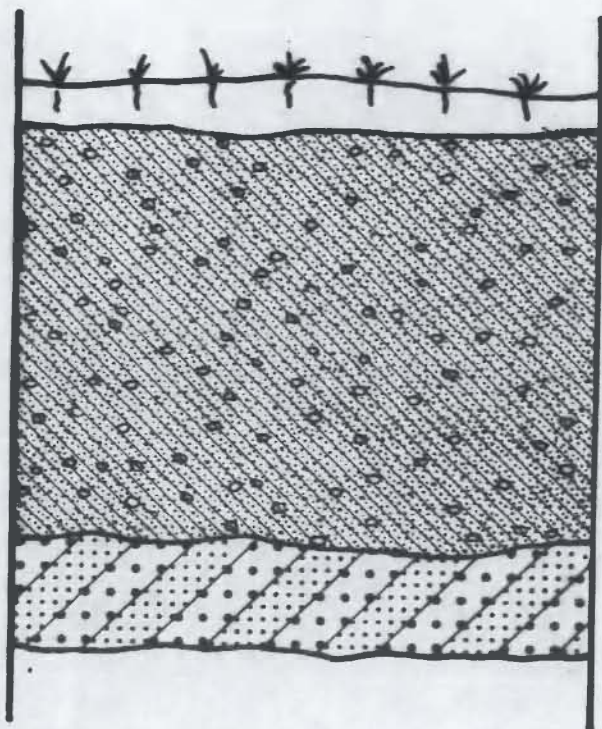
Fait à Brest le 13 février 1981

Le Directeur,

P. P...

29 QUIMPER "Locmaria" 1981, venelle des Potiers, n° 225 a.

face Est du
sondage n° 2.



0 1 m.



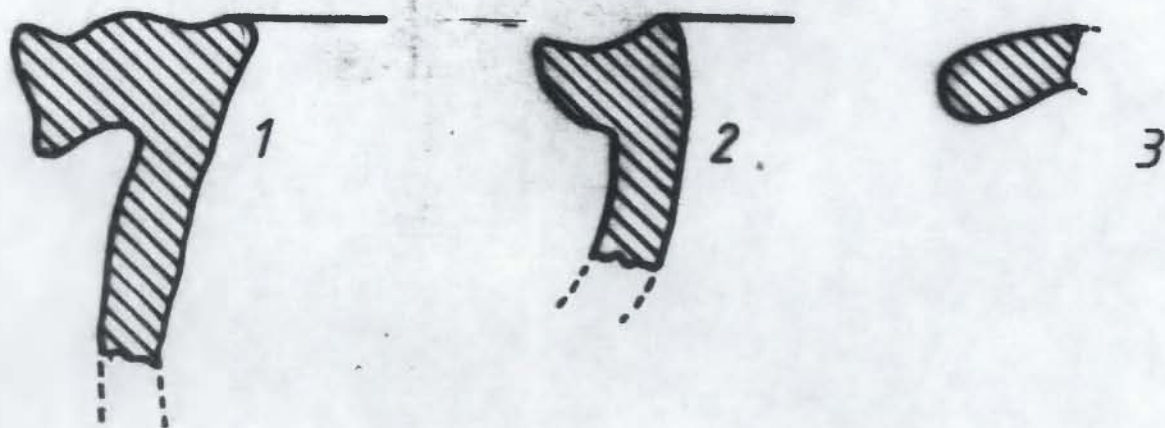
Terre végétale



Remblais médiéval, post



Remblais gallo-romain



0 5 cm.

